

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 19 février 2024

N° CP-2024-1-7-1

N° applicatif 7937

7^{ème} Commission

Commission Réseaux et mobilités

Direction

Direction des routes, des infrastructures et des mobilités

PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE AU DÉFI "J'Y VAIS" SUR LA PÉRIODE 2024-2026

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux éditions 2024, 2025 et 2026 du défi "j'y vais", d'approuver la convention de partenariat à conclure avec l'association Initiatives Durables et d'attribuer une subvention de fonctionnement de 6 000 € à cette même association pour l'organisation du défi "j'y vais".

1 Objectifs du défi « J'y Vais »

Le défi « J'y Vais » vise à inciter au changement d'habitudes de déplacement pour les trajets domicile-travail ou domicile-établissement scolaire en privilégiant les modes alternatifs à la voiture utilisée par une seule personne (autosolisme). Depuis l'été 2023, l'ensemble des collectivités participant au défi ont confié l'organisation de l'évènement à l'association alsacienne Initiatives Durables.

Sur une période de 3 semaines, les structures participantes (entreprises, collectivités, administrations, établissements de santé, commerces, établissements scolaires, ...) incitent leurs salariés, leurs agents ou les élèves à utiliser et tester les mobilités durables sur leurs trajets quotidiens.

Ce défi, auquel participe la CeA depuis 2011, mobilise des territoires volontaires, initialement à l'échelle de l'Alsace, puis a connu une participation grandissante en s'élargissant à des territoires limitrophes de l'Alsace. Le défi s'est également développé avec plusieurs déclinaisons : entreprises, écoles, collèges, vélo, multimodal.

Cette action est complémentaire aux actions incitatives de la Collectivité européenne d'Alsace dans le domaine des mobilités, de la transition énergétique et de santé des jeunes : création d'aménagements cyclables, aménagement d'aires de covoiturage, actions de sensibilisation sur l'impact des mobilités auprès des jeunes.

2 Participation de la Collectivité européenne d'Alsace

En 2023, la Collectivité européenne d'Alsace a participé au défi « Au collège, j'y vais autrement » en sa qualité de gestionnaire des collèges. 25 collèges alsaciens ont participé, représentant 50% des établissements inscrits à l'échelle des territoires participants.

Au vu de ces participations et du souhait des collègues de poursuivre l'action, il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace renouvelle sa participation au défi « Au collège, j'y vais autrement » pour une période de 3 ans (2024-2026). L'action se déroulera au mois de mai de chaque année.

3 Budget prévisionnel de l'action

Le budget prévisionnel global annuel du défi est de 128 500 €. La participation annuelle attendue de la Collectivité européenne d'Alsace est de 2 000 €.

Sur la période de 3 ans, la Collectivité européenne d'Alsace participerait à la hauteur de 6 000 €.

Le projet de convention de partenariat, joint en annexe au présent rapport, précise les conditions de versement de la contribution à l'association Initiatives Durables, dans le cadre de l'organisation de ce défi.

Le présent rapport est soumis pour avis à la 7^{ème} commission Réseaux et Mobilités.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- **d'approuver** la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux éditions 2024, 2025 et 2026 du défi « Au collège, J'y Vais autrement » sur l'ensemble du territoire alsacien ;
- **d'approuver** la convention de partenariat, jointe en annexe au présent rapport, à conclure avec l'association Initiatives Durables, et de m'autoriser à la signer ;
- **d'attribuer** une subvention de fonctionnement pour un montant total de 6 000 € à l'association Initiatives Durables, conformément aux annexes 1 et 2 jointes au présent rapport ;
- **d'autoriser** le paiement de la subvention par un versement annuel de 2 000 € selon les modalités définies dans la convention de partenariat, jointe en annexe 1 au présent rapport ;
- **d'autoriser** le prélèvement des crédits correspondants sur le programme P077O004 - chapitre 65 - nature 65748 - fonction 843, du budget de la Collectivité européenne d'Alsace et d'autoriser un versement après signature de la convention précitée.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

| <i>Programme</i> | <i>Opération</i> | <i>Enveloppe</i> | <i>Tranche</i> | <i>Natures analytiques</i> | <i>Montant</i> |
|------------------|------------------|------------------|----------------|----------------------------|----------------|
| P077 | O004 | E06 | T05 | 1579 - 65 - 65748 - 843 | 6 000 € |
| TOTAL | | | | | 6 000 € |

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.